

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Sébastien RIBEIRO

N°D2023-236-DGS**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FACIL (CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE)
POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DES ARTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la sollicitation des subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite entreprendre des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment laissant vacant à la suite du déménagement des services administratifs de Fumel Vallée du Lot, afin de rassembler sur un même lieu l'ensemble des disciplines enseignées par l'École des Arts intercommunale ;

Considérant que le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-garonnaises (FACIL) a pour objectif de soutenir les projets structurants des territoires dans le cadre de la revitalisation et maintien de la vitalité des centres bourgs ou de la transition écologique ;

Considérant que l'installation de l'École des Arts de Fumel Vallée du Lot dans ce bâtiment permettra de maintenir un service public en plein centre-ville de la commune de Fumel ;

Considérant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses année 2024		Recettes année 2024	
Montant des travaux HT	200 000 €	FACIL	50 000 €
		Fumel Vallée du Lot	150 000 €
Total dépenses	200 000 €	Total recettes	200 000 €

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide

1°) – De solliciter auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, le Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-garonnaises (FACIL) pour l'année 2024, d'un montant de 50 000 € ;

2°) – De valider le plan de financement proposé :

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture047-200068930-20231228-D2023_236_DGS-AR
Reçu le 28/12/2023

Dépenses année 2024		Recettes année 2024	
Montant des travaux HT	200 000 €	FACIL	50 000 €
		Fumel Vallée du Lot	120 000 €
Total dépenses	200 000 €	Total recettes	200 000 €

3°) – De signer tous documents afférents à cette demande ;

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au Budget 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 28 décembre 2023



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 décembre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 28 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com